

CONCOURS NATIONAL D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT

APPEL DE CANDIDATURES
POUR L'ESPACE RIOPELLE
DU MUSÉE NATIONAL
DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

11 AVRIL AU 19 JUIN 2024

Table des matières

Présentation générale	1
Modalités d'inscription	1
Déroulement du concours	1
Projet de construction de l'Espace Riopelle	2
Vocation du lieu et mise en contexte	2
Le rêve de Riopelle.....	2
Vision.....	3
Faits saillants.....	4
Description sommaire du projet de construction	4
Un choix en résonance avec l'œuvre de Riopelle	4
Programme d'intégration des arts	5
Nature de l'œuvre et lieu d'intégration.....	5
Budget	7
Échéancier.....	8



Figure 1 – © Les architectes fabg 2023

Présentation générale

Le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le MNBAQ, annonce la tenue d'un concours en vue de la création d'une œuvre d'art public qui sera intégrée dans le cadre du projet référant à l'Espace Riopelle.

Ce concours est ouvert aux artistes professionnels et professionnelles en arts visuels et en métiers d'art du Québec.

Il vise la réalisation d'une œuvre sculpturale extérieure, inédite et intégrée à l'environnement qu'offrira ce nouvel espace public.

Ce concours national est lancé en vertu de la [Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics](#).

Modalités d'inscription

Les artistes ou groupes d'artistes doivent consulter les modalités d'inscription au concours d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement avant de présenter une candidature.

La date limite pour le dépôt d'une candidature est le 19 juin 2024.

Déroulement du concours

1. À la première étape, le comité sélectionnera jusqu'à concurrence de 4 artistes professionnels et professionnelles sur la base des dossiers de candidatures admissibles reçus.

Les 6 membres votants et votantes au sein du comité sont :

- un(e) représentant(e) du ou de la propriétaire;
 - un(e) représentant(e) des usagers et usagères;
 - un(e) architecte concepteur(-trice) membre du consortium;
 - un(e) spécialiste des arts visuels et des métiers d'art, président(e);
 - un(e) spécialiste des arts visuels et des métiers d'art;
 - un(e) représentant(e) du ministère de la Culture et des Communications.
2. À la deuxième étape, les candidats et candidates retenu(e)s à titre de finalistes seront invité(e)s à élaborer une proposition, sous forme de maquette, en vue de la réalisation d'une œuvre sculpturale, inédite et intégrée à l'environnement. L'ensemble des artistes finalistes devront participer à une rencontre d'information technique à Québec ou en visioconférence. Lors de cette rencontre, l'architecte leur remettra une copie des plans architecturaux pertinents ainsi que les plans d'aménagement paysager prévus pour le secteur visé.
 3. La troisième étape consiste à ce que les artistes finalistes présentent leur proposition à tour de rôle devant les membres du comité, à Québec. Les propositions seront étudiées selon les critères suivants :
 - la qualité artistique de l'œuvre;
 - la conformité de l'œuvre au programme d'intégration des arts;
 - l'originalité de l'œuvre en lien avec la pratique personnelle de l'artiste et l'art dans les lieux publics;
 - le réalisme du devis technique et des prévisions budgétaires;

- l'échéancier de réalisation et la concordance de celui-ci avec le calendrier des travaux de construction;
- le devis d'entretien de l'œuvre.

Après délibération, les membres du comité choisiront une seule proposition, mais ils et elles pourraient aussi n'en retenir aucune. Le cas échéant, le Ministère évaluera les options de procéder à un nouvel appel de candidatures ou de faire appel aux dossiers admissibles d'artistes professionnels et professionnelles inscrits(-tes) au Fichier des artistes en vigueur.

Projet de construction de l'Espace Riopelle

Vocation du lieu et mise en contexte¹

Le Musée national des beaux-arts du Québec écrit une nouvelle page de son histoire avec la création du futur Espace Riopelle, un pavillon dédié à la mise en valeur de l'œuvre de Jean Paul Riopelle et intégré au complexe architectural existant. Ce pavillon servira d'écrin à la plus importante collection publique d'œuvres de cet artiste, en plus de lui offrir une vitrine internationale. Il permettra aussi de célébrer et de faire connaître la portée de cet œuvre dans l'histoire de l'art québécois, canadien et international.

Le rêve de Riopelle...

Les liens profonds entre Jean Paul Riopelle et le MNBAQ ne datent pas d'hier. Dès 1956, le MNBAQ a procédé à l'acquisition d'une œuvre de Riopelle pour sa collection permanente. Son engagement envers l'artiste a ensuite été constant.

Le projet que caressait Riopelle pour le pavillon Charles-Baillairgé n'était pas que celui d'un centre d'exposition de son œuvre. C'était aussi celui d'un lieu de création, qu'il définit en ces termes dans un entretien accordé en 1982 : « Mon idée, c'est d'amener des techniciens et des artisans de pointe, européens, à travailler avec des gens d'ici au service de la production artistique ». À la veille de l'ouverture de son exposition au Musée d'art contemporain, celle-là même qui a conquis les Parisiens, qui a été vue à Québec, à Mexico et à Caracas, le peintre Jean Paul Riopelle, prix Bordeas 1981, rêve d'une « fondation ». Une « fondation » qui portera son nom. « Il y aura des ateliers. Ce sera un lieu de travail, explique l'artiste. Mon idée c'est d'amener ici toute une tradition qui agonise et de la perpétuer alors qu'il est encore temps. [...] Je veux faire venir des maîtres de ces choses-là en Europe, des grands artisans et les faire se confronter aux créateurs d'ici de façon à ce qu'il en ressorte une tradition »².

Les travaux de construction sont lancés depuis 2023, année des célébrations entourant le 100^e anniversaire de Riopelle. Le nouveau pavillon, situé au bout de l'avenue Wolfe-Montcalm et donnant sur les plaines d'Abraham, remplacera – en partie – l'actuel pavillon central. L'emplacement exceptionnel du futur bâtiment, avec ses vues imprenables sur le fleuve, rejoindra les valeurs distinctives de l'œuvre de Riopelle, notamment son lien profond avec la nature.

L'Espace Riopelle s'inscrira tel un lieu de partage et de transmission de savoir-faire entre artisans, artisanes et artistes de tous horizons ayant pour finalité d'assurer la sauvegarde de métiers et de pratiques historiques pour les mettre au service de l'innovation et de la création, ce à quoi Riopelle aspirait dès la fin des années 1960. Sa volonté de soutenir des artistes sensibles aux techniques non conventionnelles d'expression s'ancrait dans trois principaux points d'appui : multidisciplinarité des techniques d'expression; transcendance des limites (entre art populaire et art savant; entre métiers d'art et beaux-arts; entre artisan(e)s et artistes); internationalisation des échanges.

¹. Source : <https://www.mnbaq.org/espace-riopelle>

². Source : Jean Paul Riopelle, en entretien avec René Viau. *Riopelle chez lui*. Le Devoir, Montréal, 17 juillet 1982, p. 9 et 12.

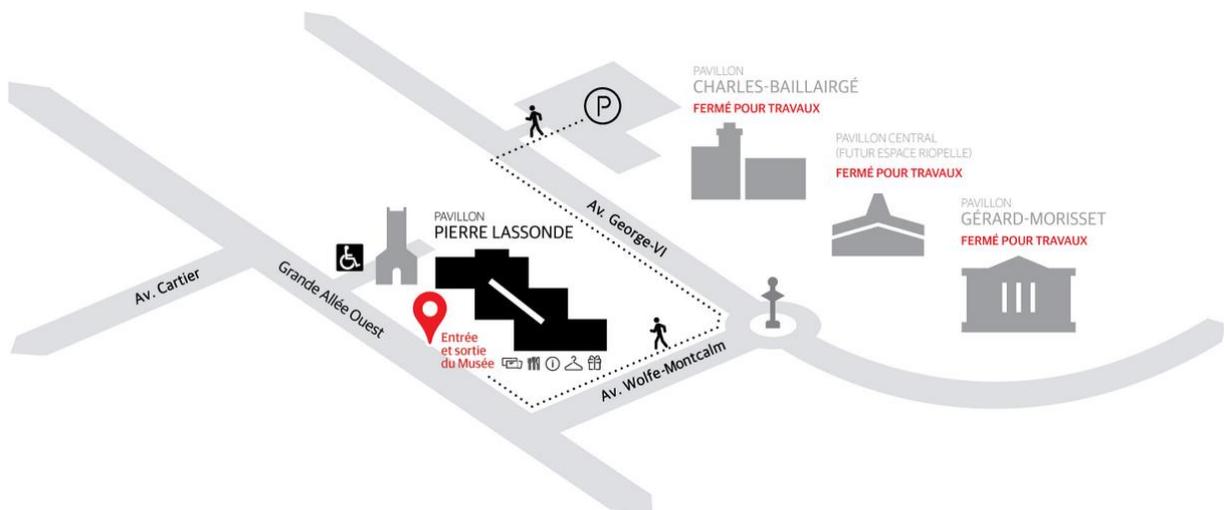


Figure 2 – Vue d'ensemble du MNBAQ et de ses installations. © MNBAQ 2023



Figure 3 – Aperçu du concept architectural de l'Espace Riopelle. © Les architectes fabg 2023

Vision

- Créer un écrin architectural proposant de beaux espaces ouverts et lumineux propices à la contemplation et à la réflexion.
- Lier l'art, la nature, la culture, les émotions et les sens pour offrir une appréciation riche et sensible de l'œuvre de Jean Paul Riopelle.
- Proposer des dispositifs innovants permettant de personnaliser son expérience.

« L'Espace Riopelle deviendra un véritable carrefour, un lieu de convergence ultime au sein de notre complexe muséal. Situé au cœur du Musée, il répondra à notre vision d'avenir, soit un musée vivant et inclusif, en devenant un lieu de découvertes et de contemplation ainsi qu'en faisant de la collection de référence de l'œuvre de Jean Paul Riopelle une vitrine internationale. Nous lui créerons un écrin distinctif, un espace innovant et ouvert sur le monde. » – Jean-Luc Murray, directeur général du MNBAQ

Faits saillants

- Bonification et mise en valeur de la plus importante collection publique d'œuvres de Riopelle.
- Création de dialogues inédits entre l'œuvre de Riopelle et des artistes actuels et actuelles de toutes les disciplines.
- Nouveaux programmes éducatifs axés sur l'accessibilité et l'inclusion.
- Concrétisation de projets innovants soutenant diverses initiatives qui font appel aux nouvelles technologies pour enrichir l'expérience visiteur, tant dans les aires publiques qu'en salle.
- Expérience globale mieux adaptée pour les visiteurs et visiteuses.

Description sommaire du projet de construction³

Le présent projet a fait l'objet d'un concours d'architecture. La firme québécoise lauréate du concours est Les architectes FABG. Fondée en 1988, la firme est réputée pour la qualité de ses réalisations, qui lui ont valu une cinquantaine de prix et mentions au fil des ans.

« Notre objectif premier était d'entrer vraiment en résonance avec Riopelle. Inspirés par une expression de l'artiste, qui se disait « toujours en fuite », nous avons voulu créer un bâtiment à l'image de son œuvre en mouvement perpétuel. » – Éric Gauthier, architecte associé chez fabg



Figure 4 – À titre indicatif, aperçu du concept architectural de l'Espace Riopelle et de l'aménagement du hall en guise d'espace d'accueil. © Les architectes fabg 2023

Un choix en résonance avec l'œuvre de Riopelle

L'architecture se prêtera à de multiples lectures, évoquant tantôt l'atelier de l'artiste avec ses plafonds de bois, tantôt la nordicité et les paysages de L'Isle-aux-Grues avec ses terrasses vertes aux essences variées. Baigné de lumière naturelle, le parcours offrira de nombreuses

³. Source : <https://www.mnbaq.org/espace-riopelle#vision>

percées visuelles sur le parc et sur le fleuve, et culminera avec l'espace circulaire consacré au chef-d'œuvre de Riopelle, *L'Hommage à Rosa Luxemburg*. Un parfait dialogue entre la nature, l'art et l'architecture et un écrin à la mesure de Jean Paul Riopelle.

« La notion de territoire, indissociable de l'identité québécoise et des œuvres de Riopelle, a nourri admirablement l'inspiration de la firme lauréate. En plus de faire rayonner l'œuvre monumentale de Jean Paul Riopelle, le nouveau pavillon permettra de revisiter l'expérience globale du MNBAQ pour la rendre encore plus mémorable. Le futur Espace Riopelle deviendra un véritable objet de fierté collective. » – Christiane Germain, présidente du conseil d'administration du MNBAQ

Programme d'intégration des arts

Nature de l'œuvre et lieu d'intégration

Le présent concours d'art public par appel de candidatures vise la réalisation d'une œuvre sculpturale, inédite et intégrée au sentier piéton situé entre le nouveau bâtiment l'Espace Riopelle et le pavillon Baillargé.

Spécifications générales

L'œuvre sera intégrée avec inventivité dans le secteur ci-dessus nommé le sentier piéton, dont le concept d'aménagement vise à offrir aux visiteurs, visiteuses, usagers et usagères une expérience immersive unique et complémentaire aux différents espaces publics situés en périphérie des principaux accès d'entrée du MNBAQ. Il est souhaité que l'œuvre présente les caractéristiques suivantes :

- s'inscrit en dialogue avec l'architecture du lieu et en cohérence avec le concept d'aménagement paysager prévu dans ce secteur;
- participe à la notion d'accueil à un lieu unique, inclusif et invitant;
- bonifie l'expérience de découverte de l'offre muséale et de la qualité de ses installations;
- interpelle l'intérêt et la curiosité des visiteurs, visiteuses, usagers et usagères au gré de leur déplacement à partir de l'extérieur comme de l'intérieur, et ce, en toute saison;
- traverse aisément le temps et les époques sur les plans conceptuel et formel;
- est à caractère rassembleur en offrant plusieurs pistes de lecture accessibles à un large public (clientèle multigénérationnelle d'ici et d'ailleurs, de champs d'intérêts et d'horizons variés).

À ce titre, en lien avec la vocation des lieux, les mots clés proposés pouvant servir de pistes de réflexion à la réalisation de l'œuvre sont les suivants : **accueil, prestige, expérience émotive, sensorielle et immersive, parcours, découverte, trait d'union (entre deux bâtiments, passé/avenir, urbanité/fleuve, etc.), innovation, dialogue avec la nature/culture, diversité, inclusion, fierté panrégionale et vitrine internationale.**



Figure 5 – À titre indicatif, un aperçu du sentier piéton (vue partielle). Se référer aux plans joints pour de plus amples détails. © Les architectes fabg 2023

Principales informations techniques

- Le lieu d'intervention a pour dimension 5,75 m de largeur par 92,65 m de longueur. Ce lien piéton sera pavé et bordé par une bande végétalisée dont le concept d'aménagement est à finaliser en collaboration avec l'artiste lauréat(e).
- L'artiste devra prendre en considération que ce lien piéton présente un dénivelé de +/- 6 m à chacune des extrémités. De plus, certains secteurs sont assujettis aux normes en vigueur relatives, entre autres, aux accès et sorties d'urgence et à l'accessibilité universelle.
- Pour ce projet-ci, l'œuvre à dimension immersive peut avoir une dimension utilitaire ou accessible au toucher.
- Aucune restriction ne fut énoncée au regard de la hauteur maximale de l'œuvre.
- La base d'ancrage de l'œuvre et/ou de ses éléments est aux frais de l'artiste.
- Il est important de faire appel à des matériaux et à des procédés d'assemblage résistants à la corrosion, aux intempéries, aux rayons UV et aux bourrasques.
- L'artiste devra prévoir des frais pour l'obtention d'un avis préliminaire d'ingénierie lors de la présentation maquette (forfait maquette). Un devis scellé par un ingénieur ou une ingénieure membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec sera requis pour la proposition lauréate. En ce sens, l'artiste doit prévoir ces frais dans le devis budgétaire pour la réalisation de l'œuvre.
- Aucun éclairage de mise en valeur de l'œuvre n'est prévu pour ce projet. La mise en lumière de l'œuvre ne s'avère pas ici requise considérant que le système d'éclairage du sentier peut fournir un éclairage ambiant non négligeable dans ce secteur pour assurer l'accès sécuritaire aux installations dès la pénombre. De plus, certains éléments d'éclairage sont prévus de manière ponctuelle et/ou événementielle dans le plan d'aménagement des périphéries des accès publics au MNBAQ (détails à venir).
- Advenant que la couleur fasse partie du concept proposé par l'artiste, prendre en considération que celle-ci devra s'harmoniser avec l'architecture et l'environnement.
- Il faut prévoir des conditions d'enneigement importantes dans ce secteur pendant certains mois de l'année. En ce sens, prévoir que l'œuvre peut être visible en saison hivernale, du moins en partie. À moins d'avis contraire, le sentier piéton ne sera pas déneigé.
- Hormis les spécifications générales et les contraintes émises dans le présent document, aucun type d'intervention ni de matériau ne sont exclus dans la mesure où leur durabilité, la qualité d'assemblage, la sécurité et la facilité d'entretien de l'œuvre ne constituent pas un enjeu.
- Les spécificités concernant, entre autres, la nature du sol, le concept d'aménagement paysager prévu dans ce secteur ainsi que l'emplacement de dispositifs utilitaires, de sécurité/incendie ou de signalisation sont à discuter. Dans la mesure du possible, ces éléments parmi tant d'autres pourront être validés lors de la rencontre d'information avec l'architecte et les autre(s) représentant(es) désigné(es), s'il y a lieu.

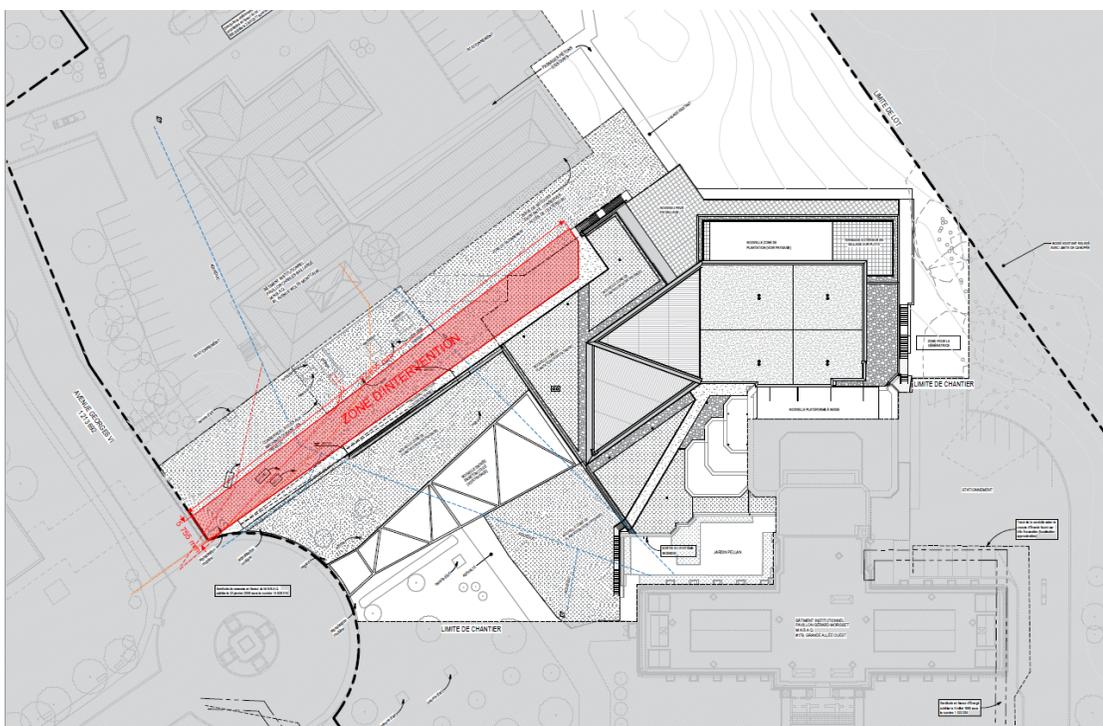


Figure 6 – Vue en plan du lieu d'intervention choisi (voir l'encadré rouge). Voir plan détaillé en annexe.
© Les architectes fabg 2024

Contraintes et exclusions

- Respecter les espaces de dégagement nécessaires afin que l'œuvre ne fasse pas obstacle à la sécurité des usagers et usagères, ne gêne pas la circulation et ne nuise pas à l'entretien des lieux, et ce, en toute saison.

- L'intégration de composantes électriques et/ou électroniques est incompatible.
- Éviter toute intervention à caractère massif ou tout effet de surcharge visuelle dans ce secteur.
- Éviter tout référent visuel et/ou formel pouvant être confondu avec l'œuvre de Riopelle.
- Éviter également tout référent visuel à connotation engagée sur le plan politique, à caractère religieux ou offensant à l'égard d'une clientèle au détriment d'une autre.

Les matériaux composant l'œuvre devront être :

- d'un entretien minimal;
- résistants aux chocs accidentels et au vandalisme (aucune surveillance du site n'est effectuée en dehors des heures normales d'accès);
- composés de matériaux compatibles;
- conformes aux normes de sécurité dans les lieux publics;
- d'une durée de vie équivalente à celle du bâtiment dans la mesure où un entretien régulier est prévu.

L'œuvre devra également répondre aux critères suivants :

- ne présenter aucune arête vive risquant de blesser;
- être conçue de façon sécuritaire dans l'éventualité où l'œuvre a une dimension utilitaire ou immersive.

Dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, l'artiste doit, dans la mesure du possible, favoriser l'approvisionnement local et responsable, contribuant ainsi à l'économie du Québec et de ses régions au bénéfice de toute la collectivité.

Budget

Parmi les dossiers admissibles, le comité de sélection retiendra jusqu'à 4 candidatures d'artistes professionnels et professionnelles. Ces finalistes devront signer avec le ou la propriétaire un contrat pour la réalisation d'une maquette. Ils et elles recevront une somme forfaitaire de 15 000 \$ (taxes incluses) pour élaborer une proposition, sous forme de maquette à l'échelle 1:20 avec une figure témoin pour identifier l'échelle, et pour fournir un ou des échantillons de matériaux et de traitement proposés à l'échelle 1:1. D'un commun accord, les artistes finalistes et l'architecte pourraient convenir d'une modification quant à l'échelle des maquettes à produire lors de la rencontre d'information technique. La maquette devra être accompagnée de documents d'appui en 7 exemplaires comprenant :

- le concept de l'œuvre;
- le devis budgétaire;
- le ou les devis techniques;
- le devis d'entretien;
- 3 à 5 modélisations en couleurs (mise en contexte);
- l'échéancier de réalisation;
- le formulaire rempli de la plaque d'identification de l'œuvre.

Chaque finaliste recevra la somme forfaitaire mentionnée selon les modalités du contrat relatif à la conception de leur proposition et de sa présentation au comité à Québec. Au terme du processus, le comité retiendra une seule proposition.

Le budget total alloué à la conception finale, à la réalisation et à l'installation de l'œuvre choisie sera de 370 541 \$ (taxes incluses). Ce montant comprendra notamment les honoraires, les droits d'auteur, les frais de sous-traitance et les services d'ingénierie. Il couvrira aussi l'achat de matériaux, la location d'équipement spécialisé et d'un atelier, les assurances, les déplacements et les autres dépenses afférentes à la réalisation ainsi qu'à la supervision de l'ensemble des travaux.

Échéancier

Étape	Date
Lancement du concours par avis public diffusé sur le Web	11 avril 2024
Date limite pour le dépôt des candidatures	19 juin 2024
Sélection des artistes finalistes qui seront invité(e)s à soumettre une proposition maquette	Juin-juillet 2024
Confirmation des noms des artistes retenu(e)s à titre de finalistes	Juillet 2024
Rencontre d'information technique pour les artistes finalistes et signature des contrats relatifs à la réalisation des maquettes	Juillet-août 2024 (date à confirmer)
Élaboration des propositions par chaque artiste finaliste	Août à novembre 2024
Présentation des propositions des artistes finalistes, sous forme de maquettes, et choix de l'œuvre	Novembre 2024
Confirmation du choix de l'artiste lauréat(e) et signature du contrat pour la réalisation de l'œuvre retenue	Décembre 2024
Réalisation de l'œuvre (rapports d'étape)	Janvier 2025 à mars 2026
Installation de l'œuvre	Printemps-été 2026

